



Fils majeur en juillet devrais-je encore payer pension alimentaire

Par **paul38_2**, le **09/12/2013 à 13:25**

Bonjour ,condamné à payer une pension à la mère de mon fils qui sera majeur au mois de juillet, à quitté l'école alors qu'il n'avait que 14 ans et demi depuis il ne fait rien ni étude ni travail , pas même inscrit à pole emploi.
Je vis à l'étranger depuis 2005. Sous pression de sa mère il a rompu les liens et contact avec moi.Merci par avance de votre réponse. A vous lire. P.R

Par **domat**, le **09/12/2013 à 13:54**

bjr,
c'est selon les dispositions prévues dans le jugement.
mais si vous vivez à l'étranger en cas de non paiement, il sera difficile de vous contraindre à payer.
souvent en cas de majorité, il est prévu que votre ex doit vous fournir les certificats de scolarité pour continuer le versement de la PA.
cdt

Par **paul38_2**, le **10/12/2013 à 21:09**

Bonsoir , il n'y a pas de disposition particulière dans le jugement , ma question reste d'actualité , lorsqu'il sera majeur puis-je légalement arrêter le règlement de cette pension.
Comment le signaler ? Merci. P.R